

## Séance du 25 mai 2016

L'an deux mil seize, le vingt-cinq mai à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le treize mai, s'est réuni dans les conditions prescrites par la loi, en mairie de Kédange-sur-Canner, sous la présidence de Monsieur Jean KIEFFER, Maire.

Sont présents : Jean KIEFFER, Marc WEITTEN, Marie-Thérèse FREY, Chantal AUBURTIN, Patricia SEMINERIO, Christian KLEIN, Aïda ACKERMANN, Jean-Marc HIRTZMANN, Agnès DEMMER, Stéphane LEFEBVRE.

Excusés : Jean-Marc LECHANTRE procuration à Jean KIEFFER, Franck CORPLET procuration à Marc WEITTEN.

Secrétaire de séance : Jean-Marc HIRTZMANN

Le quorum étant atteint, le Conseil siège valablement.

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2016 est adopté à l'unanimité, sans observation.

L'ordre du jour est définitivement adopté comme suit :

- (1) CCAM : statuts – composition, nom, siège social**
- (2) CCAM : statuts – objet et compétences obligatoires**
- (3) CCAM : statuts – compétences optionnelles**
- (4) CCAM : statuts – compétences supplémentaires**
- (5) CCAM : statuts – relations entre l'intercommunalité et ses entités constitutives**
- (6) CCAM : statuts – organes de la communauté**
- (7) CCAM : statuts – définition de l'intérêt communautaire aménagement de l'espace**
- (8) CCAM : statuts – définition de l'intérêt communautaire voirie d'intérêt communautaire**
- (9) CCAM : statuts – définition de l'intérêt communautaire développement et aménagement sportif de l'espace communautaire.**
- (10) Subventions 2016 aux associations**
- (11) Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage/ accessibilité de la mairie**
- (12) Attribution de travaux/ menuiseries extérieures de l'école élémentaire**
- (13) Attribution de travaux/ peintures intérieures de l'école maternelle**
- (14) Attribution de travaux/ pavage de la place Pierre Barré**
- (15) SIVU Fourrière du Jolibois/ adhésion de la commune de FAMECK**
- (16) Commission Sociale Consultative**
- (17) Désignation d'un membre de la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité**

L'ordre du jour est abordé

**(1) CCAM : statuts – composition, nom, siège social**

Vu la délibération du 8 mars 2016 du Conseil communautaire de la C.C.A.M. portant approbation des modifications des statuts de la CCAM. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver en des termes identiques l'ensemble de la délibération du Conseil communautaire du 8 mars 2016, référencée D20160308CCAM12, ci-dessus visée, à l'unanimité.

**(2) CCAM : statuts – objet et compétences obligatoires**

Vu la délibération du 8 mars 2016 du Conseil communautaire de la C.C.A.M. portant approbation des modifications des statuts de la CCAM. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver en des termes identiques l'ensemble de la délibération du Conseil communautaire du 8 mars 2016, référencée D20160308CCAM13, ci-dessus visée, à l'unanimité.

**(3) CCAM : statuts – compétences optionnelles**

Vu la délibération du 8 mars 2016 du Conseil communautaire de la C.C.A.M. portant approbation des modifications des statuts de la CCAM. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver en des termes identiques l'ensemble de la délibération du 8 mars 2016, référencée D20160308CCAM14, ci-dessus visée, à l'unanimité.

**(4) CCAM : statuts – compétences supplémentaires**

Vu la délibération du 8 mars 2016 du Conseil communautaire de la C.C.A.M. portant approbation des modifications des statuts de la CCAM. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver en des termes identiques la délibération du 8 mars 2016, référencée D20160308CCAM15 ci-dessus visée, **à l'exception de la compétence 6.3.1 « organisation et gestion de l'activité piscine dans les écoles »** qui doit rester de compétence communale comme partie intégrante de la compétence des communes en matière d'enseignement primaire, à l'unanimité.

**(5) CCAM : statuts – relations entre l'intercommunalité et ses entités constitutives**

Vu la délibération du 8 mars 2016 du Conseil communautaire de la C.C.A.M. portant approbation des modifications des statuts de la CCAM. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver en des termes identiques l'ensemble de la délibération du 8 mars 2016, référencée D20160308CCAM16, ci-dessus visée, à l'unanimité.

**(6) CCAM : statuts – organes de la communauté**

Vu la délibération du 8 mars 2016 du Conseil communautaire de la C.C.A.M. portant approbation des modifications des statuts de la CCAM. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver en des termes identiques l'ensemble de la délibération du 8 mars 2016, référencée D20160308CCAM17, ci-dessus visée, à l'unanimité.

**(7) CCAM : statuts – définition de l'intérêt communautaire aménagement de l'espace**

Vu la délibération du 8 mars 2016 du Conseil communautaire de la C.C.A.M. portant approbation des modifications des statuts de la CCAM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver en des termes identiques l'ensemble de la délibération du 8 mars 2016, référencée D20160308CCAM18, ci-dessus visée, à l'unanimité.

**(8) CCAM : statuts – définition de l'intérêt communautaire voirie d'intérêt communautaire**

Vu la délibération du 8 mars 2016 du Conseil communautaire de la C.C.A.M. portant approbation des modifications des statuts de la CCAM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver en des termes identiques l'ensemble de la délibération du 8 mars 2016, référencée D20160308CCAM19, ci-dessus visée, à l'unanimité.

**(9) CCAM : statuts – définition de l'intérêt communautaire développement et aménagement sportif de l'espace communautaire.**

Vu la délibération du 8 mars 2016 du Conseil communautaire de la C.C.A.M. portant approbation des modifications des statuts de la CCAM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver en des termes identiques l'ensemble de la délibération du 8 mars 2016, référencée D20160308CCAM20, ci-dessus visée, à l'unanimité.

**(10) Subventions 2016 aux associations**

Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint en charge des associations, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes pour un montant total de 7 600,00 € : Amicale des Sapeurs-pompiers 1500€, U.N.C. 250€, Association SCANNER 300€, Association Donneurs de sang 350€, CEP 1800€, Comité des Fêtes 900€, Foyer Rural 800€, Gymnastique Volontaire Kédangeoise 700€, La Boule Kédangeoise 200€, A.P.K 200€, A.P.E. 300€, Volley club 300€, à l'unanimité des suffrages exprimés.

**(11) Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage/ accessibilité de la mairie**

Après avoir entendu le rapport du 1<sup>er</sup> Adjoint en charge des travaux relatif à la mise en conformité de l'accessibilité de la mairie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage au cabinet d'architecture Philippe LEDUC pour un montant global et forfaitaire de 960,00€ HT et autorise le Maire à signer le contrat, à l'unanimité.

**(12) Attribution de travaux/ menuiseries extérieures de l'école élémentaire**

Après avoir entendu le rapport du 1<sup>er</sup> Adjoint en charge des travaux relatif au remplacement de menuiseries extérieures à l'école élémentaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les travaux à l'entreprise *KEFF & Fils*, pour un montant respectif HT de 7 581,09€ comme étant l'offre la plus avantageuse économiquement, autorise le Maire à signer le contrat, et à solliciter une subvention auprès de la Région, à l'unanimité.

**(13) Attribution de travaux/ peintures intérieures de l'école maternelle**

Après avoir entendu le rapport du 1<sup>er</sup> Adjoint en charge des travaux relatif à la mise en peinture de salles de l'école maternelle, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les travaux à l'entreprise *Claire Peinture* pour un montant HT de 4 781,00€ comme étant l'offre la plus avantageuse économiquement, et autorise le Maire à signer le contrat, à l'unanimité.

#### **(14) Attribution de travaux/ pavage de la place Pierre Barré**

Après avoir entendu le rapport du 1<sup>er</sup> Adjoint en charge des travaux relatif au pavage de la place Pierre Barré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les travaux à l'entreprise *SCHIEL FRERES* pour un montant HT de 2 138,10€ comme étant l'offre la plus avantageuse économiquement, autorise le Maire à signer le contrat, et à solliciter une subvention auprès de la Région, à l'unanimité.

#### **(15) SIVU Fourrière du Jolibois/ adhésion de la commune de FAMECK**

Vu la délibération du Comité syndical de Syndicat Intercommunal de la fourrière du Jolibois 54580 MOINEVILLE en date du 04 mars 2016. Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint en charge de la sécurité relatif à ladite délibération portant adhésion de la commune de FAMECK, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ladite adhésion, à l'unanimité.

#### **(16) Commission Sociale Consultative**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'agrément préfectoral du 11 mai 2016 au titre de l'engagement de service civique.

Après avoir entendu le rapport de l'Adjointe en charge des Affaires sociales relatif à l'action municipale en matière intergénérationnelle, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide la création d'une Commission Sociale Consultative, présidée par le Maire, composée d'élus et de personnalités qualifiées, comme suit : WEITTEN Marc, FREY Marie-Thérèse, CORPLET Franck, AUBURTIN Chantal, SEMINERIO Patricia, ACKERMANN Aïda, KLEIN Christian, ANTOINE Alain, BOISSY Marie-Joséphine, BOLOGNESI Stéphanie, DEHLINGER Angélique, FELTEN Gaston, LORIETTE Anne-Marie, MARANGE Cécile, MARTIN Marie-Paule, THINES Jean-Claude, à l'unanimité.

#### **(17) Désignation d'un membre de la Commission Communale de Sécurité et d'accessibilité**

Vu le décret n°2014-1312 du 31 octobre 2014.

Vu l'arrêté préfectoral CAB/SIRACED PC/036 du 1<sup>er</sup> juin 2015.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au fonctionnement de la Commission Communale de sécurité et d'accessibilité, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, désigne Monsieur Kévin KRUPP Adjoint Technique en qualité de titulaire et Madame Séverine MILDANGE Adjoint Administratif en qualité de suppléant, pour siéger avec voix délibérative au sein de ladite commission, à l'unanimité.

Avant de se séparer le Conseil Municipal entend une communication sur l'agrément de service civique, sur l'avancement de la négociation avec le Conseil Départemental, sur l'organisation d'un feu d'artifice le vendredi 15 juillet, et sur la proposition d'acquisition de 300 exemplaires de l'ouvrage sur KEDANGE SUR CANNER.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits.